

17 juin : mobilisons-nous pour la retraite, les salaires, les 35 heures, les conditions de travail !

GARANTIR L'AVENIR DES RETRAITES FONDEES SUR LA SOLIDARITE ENTRE LES GENERATIONS : C'EST POSSIBLE !

L'allongement à 41 ans du nombre d'années de travail pour obtenir une retraite à taux plein est inacceptable : avec une entrée plus tardive sur le marché du travail, des carrières précaires et des licenciements avant 60 ans, les réformes visent à empêcher les salariés de bénéficier d'une retraite à taux plein.

L'avenir du système de retraite dépend d'abord de l'emploi, des salaires et du développement économique.

La réalité c'est que nous avons un taux de croissance inférieur à 2%, que le sous-emploi est massif. Il suffirait que les 4 à 5 millions de personnes écartées de l'emploi travaillent pour que la moitié au moins du financement des retraites soit résolue.

D'autres ressources existent :

L'exonération des cotisations patronales représente 25 milliards d'euros sans avoir prouvé son efficacité sur l'emploi. Ces sommes sont investies en pure perte... Pas pour tout monde, ainsi des niches sociales telles que les fameuses « stock-options » et d'autres rémunérations qui ne financent pas notre système de retraite !

Les revenus financiers des entreprises représentent chaque année 100 à 150 milliards d'euros qui ne contribuent pas à l'équilibre des régimes de retraites.

Une véritable politique de plein emploi et la réforme du mode de cotisation des entreprises pourront permettre de financer durablement notre système de retraite du privé et du public !

Déréglementation du temps de travail et remise en cause des 35 heures....

LE GOUVERNEMENT VEUT FORCER LES SALARIES A TRAVAILLER PLUS SANS FORCEMENT LES PAYER PLUS !

Sans aucune négociation préalable, le gouvernement a annoncé son intention de revoir la législation en matière de temps de travail.

Le projet vise à supprimer ou modifier près de 70 articles du Code du travail concernant l'organisation du temps de travail dans les entreprises.

Il aurait pour conséquence d'allonger la durée effective du travail de millions de salariés, de réduire le paiement des heures supplémentaires et d'accroître encore la flexibilité des horaires !

Cette remise en cause vise aussi à terme la Fonction publique et notamment la Fonction Publique Territoriale.

Les quatre
priorités de la
CGT :

- 1) Assurer une réelle possibilité de départ à la retraite à 60 ans, ce qui implique de s'opposer à l'allongement de la durée de cotisation.
- 2) Obtenir la possibilité de départ anticipé à la retraite pour les travaux pénibles.
- 3) Garantir un niveau de retraite au moins égal à 75% du salaire et égal au Smic pour les petites pensions.
- 4) Indexer les retraites sur l'évolution moyenne des salaires afin d'éviter une paupérisation des retraités.

La santé au travail, une affaire collective

Garder le moral, veiller sur sa santé et celle des autres devient chaque jour de plus en plus nécessaire pour faire face.

Au moment où de grandes luttes collectives nous attendent, la santé au travail s'avère être aussi, et en premier lieu, une affaire collective !

C'est le travail qu'il faut améliorer ! C'est pourquoi, à y regarder de plus près, intervenir syndicalement sur les questions de souffrance au travail n'est pas chose facile. Et pourtant beaucoup de ces questions font la « Une » des médias : harcèlement moral, risques industriels majeurs, sites industriels pollués ; sans parler de questions plus directement vécues au quotidien comme le manque de reconnaissance au travail, le « management » à l'américaine, les exclusions, les déréglementations, les accidents de travail et maladies professionnelles, le travail posté, la précarité, etc., autant de situations génératrices de pathologies physiques ou mentales généralement prises en charge par la caisse maladie alors que leurs origines naissent des dysfonctionnements liés aux organisations du travail.

Prévenir ces risques complexes de souffrances multiformes, physiques ou mentales fait partie du syndicalisme de proximité, offensif et solidaire CGT.

La violence du travail et au travail prend une telle place que nous pensons que cette réalité qui nous mobilise n'est que la partie visible de l'iceberg : c'est le travail lui-même qui est en mauvaise santé.

Peut-on stopper cette régression dans le domaine des conditions de travail ? La CGT dit OUI !

Travailler ne doit pas être synonyme de mal vivre, mais doit permettre à tout un chacun de se réaliser.

Les grandes lignes du projet de déréglementation du temps de travail

- ▶ Tous les salariés pourraient se voir appliquer le régime des forfaits en heures, permettant à leur employeur d'intégrer les heures supplémentaires à leur temps de travail sans avoir à respecter les taux de majoration ni les repos compensateurs. L'accord d'entreprise n'aurait plus l'obligation de fixer des limites aux durées journalières et hebdomadaires.
- ▶ Toutes les dispositions protectrices concernant le temps de travail, annualisé ou réparti sur des cycles de plusieurs semaines, seraient supprimées (*définition des périodes hautes et basses, programme annuel...*).
- ▶ Les forfaits jours des cadres et salariés itinérants ne seraient plus soumis au maximum de 218 jours par an. En l'absence d'accord d'entreprise ou de branche, ils pourraient être imposés par convention individuelle modifiant le contrat de travail.
- ▶ Les repos compensateurs pour les heures supplémentaires effectuées dans le cadre du contingent conventionnel sont supprimés.

La CGT, la CFDT, la FSU et Solidaire appellent les salariés à se mobiliser le 17 Juin pour s'opposer à cette nouvelle offensive du gouvernement

MANIFESTATION A 14H30 DE BASTILLE A PORT ROYAL
Pour la Retraite solidaire et contre la déréglementation du temps de travail

Un préavis de grève a été déposé de 55 minutes à 24h00

<http://www.us-cgt-spp.org>